

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2016

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Patrick PUBIL, Robert FOURCADE ,Pascal MONIER, Patricia BOUYSSOU, Fatima AMRANI, Sylvette PUEYO.

Pouvoirs:
Nelly LEJARRE à Alain GUIRAUD
Sabine GARCIA à Patrick PUBIL
Cécile REYES à Michel SOULES

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Thierry GOUT

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 30 mn

Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter l'augmentation des taux d'impositions :

Taxe d'habitation
Taxe foncière bâti
Taxe foncière non bâti

Après concertation il a été décidé d'augmenter les taux d'impositions de 1.5 %.

Monsieur le Maire propose de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

Subventions des associations

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subventions demander par les associations ci-dessous et de voter en ce sens.

Association	Montant	Vote
A.C.C.A de Berriac	800 €	Oui à l'unanimité
Berriac Club Pétanque	800 €	Oui à l'unanimité
Les Miaous de Berriac	600 €	Oui à l'unanimité
F.C Berriac	800 €	12 pour – 1 contre (Patrick SUBIAS)
C F A	150 €	Oui à l'unanimité
A.M.P.G (AMI)	100 €	Oui à l'unanimité
Département Pôle solidarité	100 €	Oui à l'unanimité
Téléthon	0	Oui à l'unanimité
Cancer	100 €	Oui à l'unanimité
ARSEP	0	Oui à l'unanimité
Aude solidarité	500 €	Oui à l'unanimité

Monsieur Patrick SUBIAS fait remarquer au conseil municipal, que les associations doivent faire parvenir le bilan et leur demande de subvention à la Maire, ce que le FC Berriac n'a pas fait. D'autant plus que l'association FC de Berriac devrait s'arrêter. Mr Patrick SUBIAS vote contre la somme de 800 € alloué à cette association pour l'unique raison de la mauvaise gestion de la part de ces dirigeants.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter..

Une délibération devra être prise à cet égard

Validation du compte administratif.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean BOISSELIER qui fait part au conseil municipal de la situation financière de la mairie.

Monsieur BOISSELIER nous informe que la trésorerie nette en fin d'exercice de la mairie est de 137 591.31 € Par la suite,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard.

Rétrocession parcelle AP109.

Mr SARDA veut rétrocéder la parcelle AP109 à la Mairie. Monsieur Le Maire demande au conseil son approbation pour la rétrocession la parcelle AP109 et la déclasser du domaine privé pour la mettre dans le domaine public.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter..

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard.

Assurance des risques statutaires CDG de l'Aude.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter les assurances des risques statutaires CGD de l'Aude, concernant les employés de Mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

Redevance d'occupation du domaine public, Gaz.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la redevance d'occupation du domaine public Gaz que doit toucher la Maire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

SYADEN : Effacement BT, Avenue des Pyrénées poste lotissement les alouettes 2^{ème} tranche.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Alain GUIRAUD. Celui-ci fait part au conseil municipal des travaux d'enfouissement des lignes Avenue des Pyrénées du rond-point des alouettes jusqu'à la dernière maison appartenant à Mme SANCHEZ. Ces travaux se dérouleront en deux tranches, la première tranche votée l'année dernière va bientôt débiter.

Pour que la deuxième tranche soit réaliser par le SYADEN, La Mairie doit voter l'effacement BT, Avenue des Pyrénées poste lotissement les alouettes 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

Modification des tarifs de location des matériels.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mr Alain GUIRAUD. Celui-ci propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de location des matériels comme indiqué ci-dessous.

Camion : 44 e
Tractopelle :60 €
Epareuse : location arrêtée

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard.

Convention fourrière SPA.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de signer une convention avec la fourrière SPA. Dans cette convention, La Mairie devrait verser 0.90 centimes d'euro par habitant à la SPA, qui ne se charge pas d'aller récupérer les animaux errants dans la commune.

Le conseil municipal demande plus d'information avant de pouvoir se prononcer concernant la convention fourrière SPA.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal s'abstient à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h35 mn